

# INTITULE ACTION DE FORMATION : BNSSA

## Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

### 1- Dates importantes et horaires de la formation

**Test de sélection :** 21 janvier 2020

**Période de Formation :** du 27 janvier 2020 au 2 février 2020

**Examen / jury final :** 11 février 2020

**Organisation des semaines :** cours du lundi au dimanche en intensif.

### 2- Organisme de formation

Association de Gestion du CERFASSO

53, Rue du Petit Pavois

Pointe de la Vierge

97 200 FORT-DE-France

Sous-traitance de la formation à un organisme habilité par la Préfecture de Martinique

« Association des Secouristes Martiniquais »

### 3- Correspondants au sein de l'AG du CERFASSO

- **Fred BASTOL**

Gestionnaire administratif et comptable

0596 61 04 77

ag.cerfasso@orange.fr

- **Julie COM**

Coordonnatrice de la formation du BPJEPS AAN

ag.cerfasso@orange.fr

### 4- Action de formation

**Lieux de formation :** piscine du CAC – plages des Trois-Ilets

**Durée totale :** 56 heures

### 5- Conditions financières

Frais de dossier : 50 euros

Coût pédagogique : 1 200 euros

### 6- Objectifs et contenus pédagogiques

Le candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique

Préparation aux épreuves de natation et de sauvetage de l'examen du BNSSA :

- *Apnée*
- *Sauvetage aquatique*
- *Natation avec palmes, masque et tuba*

Préparation au QCM de l'examen BNSSA sur les domaines suivants :

- *Secourisme*
- *Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique,*
- *textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade,*
- *signalisation d'un poste de secours,*
- *signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade,*
- *balisage,*
- *règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale,*
- *organisation des secours,*
- *dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours,*
- *mise en œuvre des moyens d'alerte,*
- *connaissance et diffusion des informations météorologiques,*
- *observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours,*
- *connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident,*
- *mesures conservatoires,*
- *premiers soins d'urgence,*
- *alerte des secours publics,*
- *mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours.*

## **7- Epreuves de certification**

Cf arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique – arrêtés du 22 juin 2011 et du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979.

- **Epreuves éliminatoires :**

- Parcours de sauvetage aquatique en continue de 100 m
- Parcours de sauvetage avec palme, masque, tuba en continue de 250 m
- Porter secours à une personne en milieu aquatique

- **Epreuve théorique (sous forme de QCM) :**

Questionnaire à Choix Multiples de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.